ARRÊTÉ EN CONSEIL CHAMBRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Numéro 1016

PRESENT:

Le lieutenant-gouverneur en conseil

CONCERNANT une Commission d'enquête sur l'administration générale de l'Hôpital Jean Talon et diverses autres questions

ATTENDU QUE les membres actuels de la Commission d'enquête instituée en vertu de l'arrêté en conseil No 839, du 24 mars 1961, les docteurs J. ∞Henri Charbonneau et Gustave Auger, ont exprimé le besoin de leur adjoindre, à titre de troisième commissaire, un magistrat ou un autre membre de la profession légale;

ATTENDU Qu'il est d'intérêt public de donner suite à cette requête.

IL EST CRDONNE en conséquence, sur la proposition du ministre de la Santé:

QUE l'arrêté en conseil No 839, du 24 mars 1961, modifié par l'arrêté en conseil No 911, du 6 avril 1961, soit de nouveau modifié en remplaçant les quatrième, cinquième, sixième et septième paragraphes par les suivants:

"QUE cette commission soit tenue de faire rapport dans les trois mois des présentes;

"QUE cette commission soit aussi tenue de faire enquête et rapport sur toute autre question qui pourra lui être de temps à autre indiquée par arrêté du Lieutenant-gouverneur en conseil;

*QUE monsieur le juge de district Victor Chabot, de Saint-Hyacinthe, monsieur J.-Henri Charbonneau et monsieur Gustave Auger, tous deux membre du Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, soient nommés commissaires et que leur rémunération soit fixée, pour chacun d'eux, à \$100.00 par jour de séance publique ou de délibération avec, en outre, leurs frais de déplacement;"

Haw Lesage.

Approuvé ce 200 jour d'avril, 1961.